

COMMUNAUTE  
DE COMMUNES  
TARN-AGOUT  
Rond-Point de Gabor  
81370 ST-SULPICE  
☎ : 05.63.41.89.12

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Afférents au Conseil Communautaire : 55  
En exercice : 55  
Qui ont pris part à la délibération : 39  
Nombre de procurations : 09  
Date de convocation : 14 juin 2017  
Date d'affichage : 14 juin 2017

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

*Séance du 20 juin 2017*

L'an deux mille dix-sept, le mardi vingt juin à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes TARN-AGOUT, légalement convoqué le quatorze juin deux mille dix-sept, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes à St-Sulpice-la-Pointe, sous la présidence de M. Jean-Pierre BONHOMME, Président de la Communauté de Communes TARN-AGOUT.

**Conseillers communautaires présents avec voix délibérative**

COMMUNES MEMBRES	CONSEILLERS TITULAIRES OU SUPPLEANTS
AMBRES	M. Michel TOURNIER (Titulaire)
AZAS	Mme Marie-Thérèse LACOURT (Titulaire)
BANNIERES	M. Gérard PORTES (Titulaire)
BELCASTEL	M. Christophe ESPARBIE (Titulaire)
BUZET/TARN	-
GARRIGUES	M. Bernard BOLON (Titulaire)
LABASTIDE-ST-GEORGES	M. Emmanuel JOULIE, Mme Véronique CATHALA-AMIRAULT, Mme Hélène GOUSSOT (Titulaires)
LACOGOTTE-CADOUL	-
LAVAUUR	Mme Christiane VOLLIN ( <i>pouvoir à M. Bonhomme de DL-2017-76 à DL-2017-93 puis présente de DL-2017-94 à DL-2017-96</i> ), M. Jean-Pierre BONHOMME, Mme Christine LUBERT, M. Joseph DALLA RIVA, Mme Frédérique REMY ( <i>de DL-2017-84 à DL-2017-96</i> ), M. Michel GUIPOUY, Mme Audrey Le NY, M. Julien SOUBIRAN, M. Bernard LAMOTTE, Mme Lydie MARTY, M. Michel BONHOMME, Mme Chantal GUIDEZ, M. Éric GROGNIER, Mme Isabelle LESPINARD, Mme Martine JUAN ( <i>de DL-2017-76 à DL-2017-92</i> ) (Titulaires)
LUGAN	M. Fabrice BERTEL (Suppléant)
MARZENS	M. Didier JEANJEAN (Titulaire)
MASSAC SERAN	Mme Viviane BONHOMME (Titulaire)
MONTCABRIER	M. Didier BELAVAL (Titulaire)
ROQUEVIDAL	-
ST-AGNAN	Mme Brigitte PARAYRE (Titulaire)
ST-JEAN-DE-RIVES	M. Jean SENDRA (Titulaire)
ST-LIEUX-LES-LAVAUUR	Mme Sandrine GARCIA (Suppléante)
ST-SULPICE	Mme Dominique RONDI-SARRAT, M. Michel MARQUES, Mme Laurence BLANC, M. Guy PAUL, Mme Evelyne CHARAIX, M. Alain MAURETTE, Mme Evelyne CURNAC, (Titulaires)
TEULAT	-
VEILHES	M. André ESCARBOUDEL (Titulaire)
VILLENEUVE-LES-LAVAUUR	M. Michel BOUYSSOU (Titulaire)
VIVIERS-LES-LAVAUUR	M. Jean-Paul ROCACHE (Titulaire)

Conseillers Titulaires absents et excusés : M. Gilles JOVIADO, Mme Valérie DERAMOND, Mme Katia GUERRERO et M. Dominique VINCENT (Buzet-sur-Tarn), M. Gérard REX (Lacougotte-Cadoul), M. Bernard CARAYON (*pouvoir à M. Joseph DALLA-RIVA*), Mme Marie-Christine IMBERT (*pouvoir à Mme Chantal GUIDEZ*) (Lavaur), M. Xavier CREMOUX (Lugan), M. Jean-Marie JOULIA (*pouvoir à Mme Viviane BONHOMME*) (Roquevidal), M. Gilles CORMIGNON (St-Lieux-lès-Lavaur), Mme Virginie BERGON (*pouvoir à Mme Laurence BLANC*), M. Louis-Vincent BRUNET (*pouvoir à M. Guy PAUL*), M. Nicolas BOUTESSELLE (*pouvoir à Mme Evelyne CURNAC*), Mme Malika MIFTAH (*pouvoir à Mme Evelyne CHARAIX*) M. Marc DEJEAN (*pouvoir à M. Michel MARQUES*), M. Marc NERI (St-Sulpice-la-Pointe) et Mme Sabine MOUSSON (Teulat).

Conseillers Suppléants assistant à la séance : -

Secrétaire de séance : M. Didier JEANJEAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 JUIN 2017

**OBJET DE LA DELIBERATION : SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :  
MODIFICATION ET APPROBATION DU REGLEMENT DU SERVICE**

(DELIBERATION N° DL-2017-86)

A la demande de M. le Président, M. Bernard BOLON, 1<sup>er</sup> Vice-Président en charge de la Commission Finances / Administration générale, rappelle à l'Assemblée que, par délibération en date du 29 février 2016, le Conseil Communautaire a approuvé le règlement de service du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) qui détermine les relations entre les usagers et le service du SPANC et fixe notamment les droits et obligations de chacun. Il convient de modifier ledit règlement afin notamment de mettre à jour les dispositions applicables à l'assainissement non collectif ainsi que l'article sur les tarifs des redevances qui sont modifiés. La date d'entrée en vigueur de ce nouveau règlement est fixée au 1<sup>er</sup> juillet 2017.

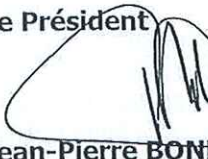
Le Conseil Communautaire ainsi informé,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5211-1 et L. 2121-29,
- Vu sa délibération en date du 20 juin 2017 intitulée « Service public d'assainissement non collectif : modification des tarifs des redevances »,
- Vu le projet de règlement du service qui lui a été remis et est annexé à la présente délibération,
- Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire et de la Commission Finances / Administration Générale en date du 13 juin 2017,
- Entendu l'exposé de M. Bernard BOLON, 1<sup>er</sup> Vice-Président en charge de la Commission Finances / Administration Générale,

Et après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

- APPROUVE, tel qu'il est présenté, le nouveau règlement de service du Service Public d'Assainissement Non Collectif dont la date d'entrée en vigueur est fixée au 1<sup>er</sup> juillet 2017.
- PRÉCISE que, par conséquent, à cette même date, toutes les dispositions fixées par le règlement de service, adopté par délibération du Conseil Communautaire en date du 29 février 2016, sont intégralement abrogées.
- CHARGE M. le Président de notifier la présente délibération aux Maires des communes membres de la Communauté de Communes TARN-AGOUT pour publication.
- HABILITE M. le Président à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État.

Fait et délibéré à St-Sulpice-la-Pointe, les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme.

Le Président  
  
Jean-Pierre BONHOMME  
